

<p align="center"><b>Nombre de MEMBRES</b></p> <p><u>En Exercice</u> 10  <u>Présents</u> 09  <u>Absents</u> 01  <u>Votants</u> 09</p>	<p align="center"><b>COMMUNE DE VILLEBÉON</b></p> <p align="center"><b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>RÉUNION ORDINAIRE</b>  <b>DU 09 JUIN 2023 A 20 HEURES</b></p>
<p>Convocation du 25 mai 2023</p> <p>Affichage du 25 mai 2023</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur F.PLÉ, Maire.</b></p> <p><b><u>Etaient présents :</u></b>  <b>Mesdames et Messieurs F.PLÉ (Maire), D.MARCOIN, B.GRATIOT, F.SIMONET, (Adjoints). D.DUBOIS, S.WENGER S.DA SILVA, A.CAMUZAT, P.SADRON</b>  <b>(conseillères et Conseillers municipaux).</b></p> <p><b><u>Absente :</u></b>  <b>C.MASSON,</b></p> <p><b>Monsieur Stanislas WENGER a été élu secrétaire de séance</b></p>

## COMPTE-RENDU

### **1. Election du secrétaire de séance et adoption du précédent compte rendu :**

Monsieur Stanislas WENGER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

### **2 Election du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, le délégué et ses suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

- **Mr PLÉ Francis** a été élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection des délégués comme délégué titulaire ;
- **Mme GRATIOT Brigitte** a été élue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin de l'élection des suppléants ;
- **Mr MARCOIN Didier et Mr SIMONET François** ont été élus au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin de l'élection des suppléants.

Le procès-verbal, a été, après lecture, signé par le maire et les autres membres du bureau de vote.

### **5. Informations et questions diverses.**

Néant

**Clôture de la séance à 20 h30**

Villebéon, le 12 juin 2023

Le Maire,  
Francis PLÉ

